



## Communiqué de presse

28 novembre 2019

### **Un bureau jurassien lauréat du concours « Les Arquebusiers »**

Le site des Arquebusiers, actuellement occupé principalement par le parking du Gros-Pré et deux pavillons scolaires dégradés et ne répondant plus aux normes actuelles, constitue un secteur de développement important au sein du tissu bâti delémontain. Il est depuis longue date pressenti pour accueillir un nouveau bâtiment scolaire, destiné à combler le déficit de classes de l'Ecole primaire. Le Plan d'aménagement local entré en vigueur à fin 2017 lui confère également d'autres vocations, soit notamment la construction de logements, le maintien du nombre de places de stationnement actuelles et la création d'espaces publics sous forme de parc urbain afin de renforcer la centralité de quartier.

La conception de ce quartier, et du bâtiment scolaire en particulier, doit se faire avec le plus grand soin. Afin de disposer d'un maximum d'idées et de propositions, les Autorités communales ont décidé de lancer un concours de projets en architecture pour le bâtiment scolaire, à intégrer dans un concept global d'urbanisme et d'aménagement paysager pour le développement de l'ensemble du quartier.

Le jury du concours, composé d'architectes professionnels et des représentants de l'Ecole primaire et de la Municipalité, a évalué les 13 projets rendus et a dévoilé son verdict le mardi 3 décembre 2019 à l'occasion de la remise des prix et du vernissage de l'exposition des projets.

Le projet lauréat, intitulé « Gros Pré Monsieur », a été établi par le bureau delémontain Stähelin Partner Architectes SA, associé à l'architecte paysagiste Eder Landschaftsarchitekten de Zürich. Il propose d'implanter la nouvelle école, qui abritera 13 classes, à l'emplacement approximatif des pavillons actuels, donc en lien étroit avec le Château. Le bâtiment, majoritairement construit en bois, s'organise sur un rez-de-chaussée et deux niveaux supérieurs, chaque fois avec un espace de distribution généreux et central, bénéficiant de la lumière zénithale et latérale et contenant notamment un escalier à double volée et palier partagé. Le préau couvert s'ouvre sur le parc du quartier, tout en s'en démarquant pour faciliter la gestion des enfants lors des récréations.

L'éventuel nouveau parking, dont le délai de réalisation n'est pas clairement défini, est implanté au sud du quartier, directement accessible depuis la route de Porrentruy. A l'instar de l'implantation du bâtiment scolaire, il permet le maintien à long terme d'une partie des arbres qui jalonnent actuellement le site.

La morphologie proposée pour les immeubles d'habitation est convaincante. La faible profondeur des bâtiments offre de nombreux potentiels typologiques pour les logements et une grande qualité d'usage, notamment en terme de lumière.

Ces propositions regroupées renforcent l'hypothèse initiale du plan directeur communal en constituant un îlot urbain dégageant un vaste cœur collectif, interdit aux véhicules motorisés et arboré, tout en définissant des fronts bâtis morcelés et composites sur les rues, à l'échelle du quartier environnant.

Le Conseil communal salue la qualité du projet retenu et félicite les auteurs, avec qui il souhaite poursuivre l'étude, selon les recommandations du jury. Il remarque par ailleurs que ce projet permet un échelonnement des interventions sur le site. Un crédit d'étude sera présenté début 2020 aux autorités compétentes pour l'établissement du plan spécial de quartier et du projet chiffré pour le bâtiment scolaire, qui devra être réalisé prioritairement. Par contre, la construction du nouveau parking, la mise à disposition des terrains communaux pour la réalisation de logements et l'aménagement du parc urbain ne sont à ce stade pas prévus dans les diverses planifications communales et devront faire l'objet d'analyses complémentaires. Dans cette attente, le projet scolaire permet le maintien du parking actuel, moyennant quelques adaptations. Dès que le plan spécial sera entré en force, les propriétaires de la parcelle privée, en bordure de la rue Jolimont, pourront valoriser leur terrain en appliquant les règles édictées.

#### **EXPOSITION PUBLIQUE**

L'exposition des projets est désormais ouverte du 4 au 15 décembre 2019 au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment Rte de Courroux 6 à Delémont (Le Quotidien jurassien), mercredi et vendredi de 17h00 à 19h00, ainsi que samedi et dimanche de 10h00 à 12h00.

Le Conseil communal tient encore à remercier tous les participants au concours pour leur contribution à la définition et au développement de ce quartier.

CONSEIL COMMUNAL DE DELEMONT

Contacts : - M. Claude Schlüchter, chef du Département CSE (tél. 079 365 36 47)  
- Service UETP, MM. Hubert Jaquier, chef de service, et Pascal Mazzarini, architecte communal (tél. 032 421 92 92)

Annexes : illustrations du projet lauréat « Gros Pré Monsieur »  
(droits d'auteurs : © 2019 — Stähelin Partner Architectes SA)